

Il faudra payer plus, pour être soigné

Les finances de la Sécurité sociale s'aggravent encore. Le déficit devrait atteindre 12 milliards d'euros cette année, au lieu des quelque 9 milliards prévus initialement. Le gouvernement présente ce lundi son projet de loi de finances pour l'an prochain, pour 2008. L'instauration de franchises médicales sur les médicaments (50 centimes par boîte), les actes para-médicaux et les transports sanitaires, devraient rapporter 850 millions d'euros qui devraient être exclusivement consacrés à financer le plan Alzheimer et la lutte contre le cancer. Cependant la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, a promis hier une hausse « réaliste » de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) pour 2008, à des médecins libéraux qui craignent un nouveau « plan d'austérité » comparable à celui proposé par Alain Juppé en 1995. Elle leur a également promis une hausse de leur rémunération si les prescriptions d'arrêts de travail diminuent. Le ministre doit présenter lundi le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2008, qui fixera notamment ce taux d'augmentation des dépenses de santé à +2,8% l'année prochaine, contre +2,6% en 2007. Par ailleurs, la ministre a annoncé 300 « médecins coordinateurs » supplémentaires en 2008 avec « des indemnités quasiment doublées » pour suivre les anciens détenus sous injonction thérapeutique à leur sortie de prison.

Sans-papiers et accès aux soins

Médecins du Monde (MDM) dénonce les discriminations dont les migrants clandestins sont victimes en matière de santé et demande que ce droit fondamental soit « déconnecté des questions de papiers » en s'appuyant sur une étude effectuée dans sept pays de l'Union européenne. Une enquête inédite de MDM, menée dans sept pays de l'UE (Belgique, Espagne, Grèce, France, Italie, Portugal et Royaume-Uni) auprès de 837 migrants en situation irrégulière, montre que 78% des personnes interrogées peuvent théoriquement, au vu de la législation, bénéficier d'une couverture santé. Mais « les situations sont extrêmement complexes et différentes selon les pays », explique MDM. Ainsi, en Espagne, à condition d'être inscrit sur les registres municipaux, les sans-papiers ont le même accès aux soins que les résidents. A l'inverse, la Grèce ne prévoit la prise en charge que de quelques soins d'urgence. La théorie contraste de toute façon avec la pratique. Dans les faits, seules 24% des personnes interrogées bénéficient d'une couverture santé alors que la quasi-totalité vit sous le seuil de pauvreté, 40% dans un logement précaire et 11% dans la rue. En France, seules 7% des personnes sont parvenues à faire valoir leurs droits, en Belgique, 14%.